
Assemblée communale du 11 décembre 2018

Présidence : Monsieur Cédric Péclard, Syndic

Scrutateurs : Madame Antonietta La Faci
Messieurs Christian Bosson et Pierre Rossier

Présents : 71 (selon liste des présences)

Excusé(s) : Mesdames Christiane Baeriswyl, Corry Fontaine, Nathalie Fontaine, Rosa Imfeld et Denise Roth
Messieurs Pierre Baeriswyl, Felix Baertschi, Makus Näf et Hubert Pidoux

A 20h00, Monsieur le Président ouvre l'assemblée et souhaite la plus cordiale des bienvenues aux citoyennes et citoyens présents.

Cette assemblée a été convoquée par la Feuille Officielle N° 48 du 30 novembre 2018, par avis sur le site internet de la commune, par affichage au pilier public et par envoi à tous les ménages.

Aucune remarque n'étant formulée concernant le mode de convocation, cette assemblée est valablement constituée et apte à délibérer.

Il donne ensuite connaissance de l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 8 mai 2018
2. Budget 2019
 - a) Présentation du budget de fonctionnement et rapport de la commission financière
 - b) Présentation du budget d'investissement et rapport de la commission financière
 - Transformation des locaux de l'administration communale
 - Aménagement d'une place multisports pour l'école de Montet
 - Transformation du bâtiment communal Les Chenevières à Montet
 - c) Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement
3. Règlement communal sur la gestion des déchets
4. Règlement sur le droit de cité communal
5. Approbation des statuts de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux de la zone de Payerne (L'Éparse)
6. Divers

Les documents relatifs aux points 1, 2, 3, 4 et 5 ne seront pas lus intégralement étant joints à la convocation.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 8 mai 2018

Ce procès-verbal étant joint à la convocation, M. le Président demande s'il y a des remarques ou des demandes de renseignement.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 8 mai 2018 est accepté à l'unanimité.

2. Budget 2019

a) Présentation du budget de fonctionnement

Lecture est donnée par Monsieur Sébastien Banderet du budget de fonctionnement 2019 récapitulé comme suit :

RECAPITULATION BUDGET DE FONCTIONNEMENT	Budget 2019	
	Charges	Produits
TOTAUX FONCTIONNEMENT	5'007'220.00	4'859'470.00
ADMINISTRATION	564'920.00	107'920.00
ORDRE PUBLIC	99'000.00	43'550.00
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'657'300.00	102'400.00
CULTE, CULTURE ET LOISIRS	39'500.00	
SANTE	481'100.00	2'800.00
AFFAIRES SOCIALES	624'800.00	
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	290'000.00	24'600.00
PROTECTION+AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	598'000.00	549'500.00
ECONOMIE	18'900.00	
FINANCES ET IMPOTS	633'700.00	4'028'700.00
Excédents charges fonctionnement		147'750.00

Sébastien Banderet explique que l'excédent de charges est principalement dû aux transports scolaires qui sont à l'entière charge des communes depuis la rentrée scolaire d'août 2018 ainsi qu'à la gratuité du matériel d'enseignement.

Le budget de fonctionnement a été approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 5 novembre 2018 et présenté à la Commission financière le 27 novembre 2018.

Rapport de la Commission financière

La parole n'étant pas demandée, la Commission financière livre son rapport. Elle souligne que comme pour chaque exercice, bien de postes sont des dépenses dites liées, imposées par l'Etat. Elle demande donc aux citoyens de l'approuver tel que présenté.

b) Présentation du budget d'investissement

Lecture est donnée par Monsieur Sébastien Banderet du budget d'investissement 2019 récapitulé comme suit :

RECAPITULATION BUDGET D'INVESTISSEMENT	Budget 2019	
	Dépenses	Recettes
TOTAUX INVESTISSEMENT	750'000.00	99'000.00
ADMNISTRATION	100'000.00	
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	300'000.00	
PROTECTION+AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		99'000.00
FINANCES ET IMPOTS	350'000.00	
Excédents dépenses investissement		651'000.00

Le budget d'investissement a été approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 12 novembre 2018 et présenté à la Commission financière le 27 novembre 2018.

Transformation des locaux de l'administration communale – CHF 100'000.-

Des travaux de transformation de l'accueil de l'administration communale s'avèrent nécessaires dans le cadre du partenariat qui sera mis en place avec la Poste courant 2019. L'entier de l'espace bureau sera également réaménagé pour une meilleure utilisation de la surface à disposition. Aucune participation financière n'est accordée par la Poste pour ce nouvel aménagement.

Cette dépense sera couverte par les recettes courantes avec amortissement annuel de 3%.

Aménagement d'une place multisports pour l'école de Montet – CHF 300'000.-

L'aménagement de cette place, qui sera utilisée comme cour d'école, permettra de sécuriser les lieux du fait du grand nombre d'élèves qui fréquentent la cour d'école actuelle et du trafic qui y transite. Elle sera construite sur l'arrière du bâtiment et mise à disposition des élèves durant les pauses ainsi que pour les cours de gymnastique en cas de météo favorable. Elle permettra également de diminuer les coûts des transports scolaires qui sont à l'entière charge des communes depuis la rentrée scolaire 2018. Le petit bâtiment situé derrière l'école servira de local de rangement pour le matériel.

Cette dépense sera couverte par recours éventuel à l'emprunt à un taux d'intérêt estimé de 1.5% avec amortissement annuel de 10%.

A plusieurs questions, il est répondu qu'il n'est pas prévu d'aménager des vestiaires vu que les élèves ne se douchent pas après la gymnastique. Les instituteurs seront incités à l'employer le plus souvent possible. Cette place devrait être réalisée pour la rentrée scolaire 2019-2020.

Transformation du bâtiment communal Les Chenevières à Montet – CHF 350'000.-

Ce bâtiment communal dispose actuellement de deux logements en location. Du moment qu'un des logements s'est libéré en cours d'année, le Conseil communal a entamé une réflexion pour la rénovation de l'appartement situé au 2ème étage du bâtiment. Vu son état, il a été décidé d'entreprendre la transformation complète de cet appartement y compris la réfection de la toiture, de la façade extérieure de l'ensemble du bâtiment et du chauffage. Il est également prévu d'effectuer de petits travaux de rénovation de l'appartement du 1er étage.

Cette dépense sera couverte par recours éventuel à l'emprunt à un taux d'intérêt estimé de 1.5% avec amortissement annuel de 3%.

Rapport de la Commission financière

La parole n'étant plus demandée, la Commission financière livre son rapport. Elle précise que le montant total des charges s'élève à CHF 750'000.-. Elle reconnaît tous les investissements nécessaires et utiles. Elle demande donc aux citoyens de les approuver tels que présentés.

c) Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement

Les crédits relatifs aux nouveaux investissements, avec recours éventuel à l'emprunt, d'un montant total de CHF 750'000.- sont approuvés par l'assemblée de la manière suivante :

- Transformation des locaux de l'administration communale – CHF 100'000.- /71 oui
- Aménagement d'une place multisports pour l'école de Montet – CHF 300'000.- /71 oui
- Transformation bâtiment communal Les Chenevières à Montet – CHF 350'000.- /71 oui

Le budget de fonctionnement 2018 est accepté, à l'unanimité, par l'assemblée.

Le budget d'investissement 2018 est accepté, à l'unanimité, par l'assemblée.

3. Règlement communal sur la gestion des déchets

A la suite des modifications du système de gestion des déchets, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions a informé les communes signataires de la convention d'adhésion à la déchetterie régionale de Sévaz qu'elles se devaient d'adapter leur règlement à cette nouvelle situation en intégrant notamment la portée de la délégation des tâches des communes au délégataire de services, les relations entre les communes et le délégataire d'une part, et entre le délégataire et les administrés d'autre part.

Le projet de règlement présenté a été réalisé en collaboration avec le Service de l'environnement et le Service des communes.

Monsieur Alain Klaus donne connaissance des principales modifications qui ont été apportées à ce règlement.

Monsieur Jean-Claude Volery demande des renseignements au sujet l'art. 21 du règlement.

Monsieur Alain Klaus explique que la taxe par kg d'ordures (taxe au poids) s'applique au dépôt dans les compacteurs tandis que la taxe au volume d'ordures concerne le dépôt dans les conteneurs enterrés situés à Estavayer.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée approuve par 70 oui contre 1 abstention le règlement communal sur la gestion des déchets.

4. Règlement sur le droit cité communal

A la suite de l'entrée en vigueur de modifications de la législation fédérale et cantonale sur les naturalisations, une mise à jour du règlement sur le droit de cité communal est nécessaire.

Le projet de règlement présenté a été réalisé sur la base du règlement cantonal type en collaboration avec le Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état-civil.

Monsieur le Président donne connaissance des principales modifications qui ont été apportées à ce règlement.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée approuve, à l'unanimité, le règlement sur le droit de cité communal.

5. Approbation des statuts de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux de la zone de Payerne (L'Eparse)

Depuis plusieurs années, des réflexions ont lieu quant à l'avenir de la station d'épuration de Bussy qui ne répond plus aux normes et arrive à saturation d'un point de vue de la quantité des eaux qu'elle doit traiter. Plusieurs communes ou association de communes de la région étant dans la même situation, une étude pour la régionalisation du traitement des eaux usées de la région de Payerne a été lancée.

Après plusieurs séances et discussions, les dix-sept communes concernées ont souhaité regrouper leurs installations actuelles de traitement des eaux usées dans de nouvelles infrastructures. Il a alors été décidé de créer une association intercommunale pour l'épuration des eaux de la région de Payerne.

Cette association a notamment pour buts la prise en charge de l'épuration des eaux usées recueillies par les égouts des communes membres et l'exploitation et l'entretien des installations propriétés de l'association.

Monsieur Christian Bangerter se renseigne sur les coûts de réfection de la STEP de Bussy.

Monsieur Alain Klaus répond qu'ils seraient beaucoup plus élevés.

Madame Christiane Volery s'interroge sur les incidences qu'a le refus de la commune Montagny sur les statuts (la commune de Montagny les a refusés la semaine dernière).

Monsieur Alain Klaus indique que les coûts diminueront du fait que le projet sera certainement redimensionné. Le comité de pilotage du projet va toutefois entamer une nouvelle discussion avec la commune de Montagny.

Monsieur Jean-Claude Volery estime que l'AIPG devrait être représentée par deux membres au comité directeur et non pas un.

Monsieur Alain Klaus répond que la répartition a été effectuée par le nombre de STEP existante. Il précise que le comité directeur ne décide pas de tout. Il exerce les attributions qui lui sont déléguées par le conseil intercommunal dont toutes les communes sont membres.

Monsieur André Michel se renseigne sur le lieu d'implantation de la nouvelle STEP. Monsieur Alain Klaus indique qu'elle sera construite à Payerne derrière la déchetterie actuelle de la commune de Payerne.

Monsieur Jean-Claude Volery demande si toutes les communes qui adhéreront au projet évacuent leurs eaux en système séparatif.

Monsieur Alain Klaus répond que la répartition des charges s'effectuera également en fonction des eaux parasites ce qui engendrera des coûts supplémentaires aux communes qui n'évacuent pas entièrement leurs eaux en système séparatif.

Monsieur le Président ajoute que l'approbation de ces statuts n'est que le début du projet et qu'il sera revenu sur ce dossier ultérieurement.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée approuve par 65 oui contre 6 abstentions les statuts de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux de la zone de Payerne (L'Eparse).

6. Divers

En préambule, M. le Président donne connaissance de quelques informations concernant les dossiers suivants :

- Filiale postale en partenariat avec l'administration communale : L'ouverture de la filiale postale est prévue pour le jeudi 6 juin 2019 (fermeture de l'Office postal de Montet le mercredi 5 juin). Les heures d'ouverture sont encore à définir.
- Transports publics fribourgeois (TPF) : Une nouvelle ligne qui transite par le village de Granges-de-Vesin a été ouverte au mois d'août 2018. Cette ligne est accessible à toute la population. Les arrêts de bus actuels à Aumont et Granges-de-Vesin ne seront pas modifiés pour l'instant. En effet, le budget voté cette année pour la création de nouveaux arrêts de bus TPF à Aumont et Granges-de-Vesin doit être étudié à nouveau du fait des précisions apportées quant à leur réaménagement ceci par rapport à la nouvelle loi sur les handicapés.
- Cycle d'orientation de la Broye : L'assemblée des délégués de l'association des communes de la Broye a approuvé en novembre dernier un crédit d'investissement d'environ 33 millions pour la construction d'un troisième site à Cugy. Ce crédit soumis à référendum financier obligatoire sera mis en votation populaire le 10 février 2019. L'ouverture du nouveau CO du Cugy est prévue en août 2021.
- Homes médicalisés de la Broye : Du fait de nombreux problèmes rencontrés, la rénovation de l'EMS Les Mouettes à Estavayer a été annulée. L'assemblée des délégués de l'association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye a opté pour un autre endroit à Estavayer soit le site du Moulin. L'EMS Les Mouettes sera mis en vente par l'association. L'EMS Les Lilas à Domdidier fera également l'objet d'une rénovation. Il est prévu d'investir environ 30 millions pour ces deux sites. Ce crédit soumis à référendum financier obligatoire sera mis en votation populaire au plus tôt en 2021 après validation par l'assemblée des délégués.

Il ouvre ensuite la discussion et donne la parole aux citoyens présents.

Monsieur Pierre Maendly demande s'il est possible d'aménager un abri pour les élèves des écoles enfantines et primaires qui attendent le bus scolaire à Frasses.

Monsieur le Président répond que le Conseil communal va analyser la situation.

Monsieur André Michel s'interroge quant aux répercussions de la réforme de l'imposition des entreprises, qui entrera en vigueur en 2020, sur le futur budget communal.

Monsieur le Président indique qu'elles n'ont pas été chiffrées mais elles n'auront certainement pas beaucoup d'incidences vu le nombre d'entreprises installées sur le territoire communal.

Madame Heidi Brodard demande s'il y aurait possibilité de créer une scène sur l'arrière du bâtiment de la grande salle de Montet vu le manque de places à disposition lorsque la scène mobile est installée.

Monsieur le Président explique que le Conseil communal s'est déjà quelque peu penché sur ce dossier. Il s'est posé la question de la nécessité et de la justification financière de ce projet.

Monsieur Clément Leu souhaite savoir quel CO fréquenteront les élèves de la commune lorsque celui de Cugy sera ouvert.

Monsieur le Président indique qu'en principe les élèves seront répartis sur les différents sites en fonction des transports. Les élèves de la commune fréquenteront certainement le CO de Cugy. La décision finale sera prise par la direction du CO.

Madame Luisa Schwab intervient suite aux différentes coupures d'eau qui ont eu lieu dernièrement à Montet. Elle souhaite que le réseau d'eau soit purgé car elle a constaté des problèmes d'air dans sa conduite après les coupures.

Monsieur Jacques Rey signale que le réseau est purgé après chaque coupure mais explique que le réseau de Montet n'est pas tout récent et qu'il se peut que ce genre de problème survienne. Il précise toutefois que la commune sera plus vigilante à ce sujet.

Monsieur Serge Volery revient sur sa demande concernant l'installation d'un miroir à la sortie de la route communale de la Matéran sur la route cantonale. Il indique également qu'il faudrait intervenir auprès de Monsieur Pascal Gerzner pour la taille de sa haie. L'endroit est très critique et nécessite d'être sécurisé. Monsieur Elian Volery abonde dans ce sens.

Monsieur le Président indique que le nécessaire sera fait à ce sujet.

Monsieur René Brodard se pose la question de la largeur des chemins AF qui n'est plus adaptée aux véhicules agricoles.

Monsieur le Président est conscient de la situation mais il n'est pour l'heure pas envisagé de les élargir.

Monsieur Clément Leu estime que le Conseil communal devrait donner suite aux questions posées par les citoyens dans les meilleurs délais. Il pense qu'un retour peut être attendu lors de l'assemblée suivante.

Monsieur le Président informe que l'état de tous les points en suspens sera fait lors de la prochaine assemblée communale.

Madame Cécile Berger fait remarquer le stationnement de véhicules non autorisés sur le parking de la grande salle lors des lotos organisés à Montet.

Monsieur Pierre-Alain Margueron intervient quant à la sortie des véhicules qui fréquentent la station essence et le shop du Virage à Montet sur la route cantonale.

Monsieur le Président précise qu'un permis de construire a été délivré avec une sortie sur l'arrière du bâtiment direction Frasses (sens unique) et que sa signalisation a été mise en place par le propriétaire des lieux. Il constate effectivement que certains véhicules

s'engagent sur la route cantonale dans le virage ce qui est dangereux. Il s'agira de contrôler la situation pour améliorer la visibilité de la signalisation.

Monsieur Dany Santos relève que la commune dispose de nombreuses installations sportives et se pose la question de les réunir en un seul endroit.

Monsieur le Président précise que la commune ne possède pas d'endroits adaptés pour réaliser cette infrastructure. Le problème de l'aménagement du territoire (la commune ne dispose d'aucune possibilité pour développer des zones à bâtir) et du financement est également à prendre en compte.

Monsieur Gérard Fontaine fait part de l'état de la route communale du Baino suite aux passages des camions qui se rendent à la gravière de Granges-de-Vesin.

Monsieur le Président répond que la commune interviendra pour le nettoyage de la route.

Monsieur Christian Bangerter demande à quel moment la décharge contrôlée pour matériaux inertes (DCMI) de Granges-de-Vesin sera recouverte.

Monsieur le Président répond qu'elle est encore en exploitation avec un délai fixé. Il précise qu'un second projet de DCMI est à l'étude et que celui-ci viendra se greffer sur la DCMI actuelle. Il s'agira de contrôler la situation lors de la mise à l'enquête de ce projet.

Monsieur Fabrice Maendly demande le plus grand soin dans l'utilisation du nouveau mobilier de la grande salle d'Aumont car il a déjà été constaté des dégâts. Il rend également attentif les agriculteurs au nettoyage des chemins AF qui sont de leur responsabilité après utilisation.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président remercie les citoyennes et citoyens présents pour l'intérêt porté à la commune et la confiance témoignée. Il remercie également pour leur travail ses collègues du Conseil, les employés communaux et toutes les personnes qui s'engagent pour la commune.

Au nom du Conseil communal, il souhaite à chacune et chacun une belle fête de Noël et ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

L'assemblée est levée à 21h30 et tous les participants sont invités à partager le verre de l'amitié.

Le Président

Le secrétaire

C. Péclard

D. Fasel